



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

# CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE DUATHLON

---

## PRÉSENTATION DE COURSE TROYES (10) - SAMEDI 4 AVRIL 2026

*Envie de différence ? Vibrez Triathlon !*



## COMITÉ D'ORGANISATION

TROYES TRIATHLON

Président du Club  
& Responsable Organisation

Loïc MONTICONE

Directeur de Course

Dany NEUMANN



## REPRÉSENTATION FÉDÉRALE

Représentantes FFTRI

Ludivine SCHÜPPE  
Fatima KIRCHEN

Vice-Présidente de la FFTRI  
Vice-Présidente de la FFTRI

Officiels Nationaux

Pich LY  
Apolline POAS  
Sophie CHABUT

Délégué Technique Référent - [ply@fftri.com](mailto:ply@fftri.com) - 06.08.97.20.57  
Déléguée Technique Adjointe - [apoas@fftri.com](mailto:apoas@fftri.com)  
Arbitre de course - [schabut@fftri.com](mailto:schabut@fftri.com)

Chronométrateur

SporKrono

Résultats : <https://www.sporkrono.fr/courses/2093552773/championnat-de-france-de-duathlon/>

Animateurs

Olivier BACHET  
Christophe DALLERY





Casquette et insigne oranges  
pour les Délégués Techniques

Casquette et insigne bleues  
pour les Arbitres de Course

Les autres officiels assesseurs  
portent la même tenue.  
Ils peuvent porter une  
casquette de couleur neutre  
(par exemple : blanche).

Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive internationale (World Triathlon) amendée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi que la Réglementation Sportive.

Pour l'ensemble des Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play,
- garantir sécurité et protection,
- pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.



Lien vers la [Réglementation des Épreuves Nationales 2026](#) 

# CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE DUATHLON

## PROGRAMME & HORAIRES

Retrait des dossards	Lieu	Reconnaissance circuit
Samedi 4 Avril 2026 : de 10h00 à 16h15 <i>(en fonction de la course) (jusqu'à 1h avant le départ)</i>	<a href="#">Centre Sportif de l'Aube</a> <a href="#">3 (ou 5) Rue Marie Curie</a>  <a href="#">10000 Troyes</a> <a href="#">(ou 10150 Rosières-près-Troyes)</a>	Samedi 4 avril 2026 : de 11h00 à 12h45 <sup>(1)</sup> Circuit fermé à la circulation <i>(1) Souplesse d'évacuation des résidents et étudiants jusqu'à 12h</i>

### SAMEDI 4 AVRIL 2026

	Aires de Transition	Retrait des dossards	Accès AT	Aire d'appel	DÉPART	Sortie du Matériel <sup>(2)</sup>	Protocole	Distances <i>(CàP 1 + Vélo + CàP 2)</i>
MASTERS HOMMES	AT n°2+3	10:00→12:00	11:45→12:45	12:50	13:00	15:00→15:45	14:30	5km + 19,5km + 2,5km
SENIORS FEMMES + MASTERS FEMMES	AT n°1	10:00→14:15	14:00→15:00	15:05	15:15	17:00→18:00	16:45	5km + 19,5km + 2,5km
SENIORS HOMMES	AT n°2+3	10:00→16:15	16:00→17:00	17:05	17:15	18:15→19:00	18:30	5km + 19,5km + 2,5km



**IMPORTANT EN JAUNE : Entrées et Sorties du matériel, impactées par les autres courses ! <sup>(2)</sup>**  
L'accès à l'AT sera provisoirement fermé lors des transitions d'une course en cours !

<sup>(2)</sup> L'organisation se réserve le droit de manipuler le matériel non évacué

# IMPLANTATION GENERALE PARKING & RETRAIT DES DOSSARDS

## Plan de masse

- 1 Parking 300 places
- 2 Parking 50 places
- 3 Parking 150 places
- 4 Parking 100 places
- 5 Parking 90 places
- X Contrôle Anti-Dopage

 Zone de départ

 Début parcours CAP

 Ligne d'arrivée

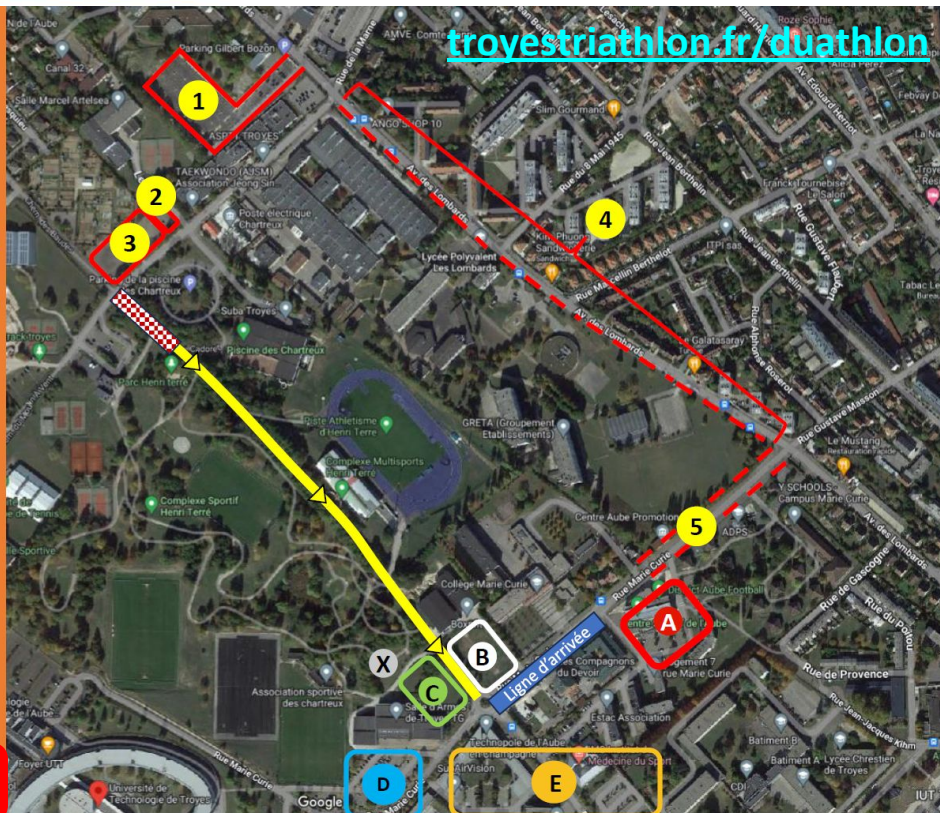
**A** Retrait des dossards

**B** Podium / Restauration / Partenaires

**C** Espace Clubs

**D** Aire de Transition

**E** 2 parkings enclavés avec horaires  
entrées / sorties règlementées



**Attention ! Si vous choisissez de vous garer dans ces parkings enclavés :  
les accès seront régulés par les bénévoles en fonction des courses !**



**IMPORTANT**



**Le club de TROYES TRIATHLON vous propose une reconnaissance libre et non-encadrée du parcours cycliste sur circuit fermé à la circulation le samedi 4 avril 2026 de 11h00 à 12h45.**

**/!\ ATTENTION :  
souplesse d'évacuation des véhicules**

**au rond point de la Gendarmerie  
(sortie des étudiants)**



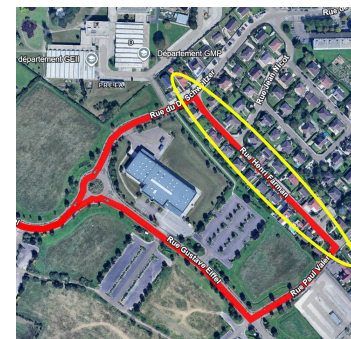
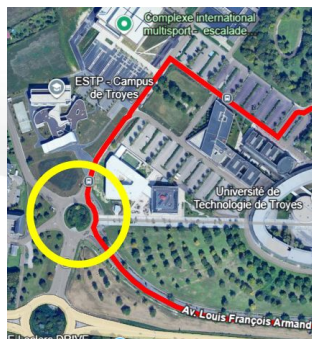
**&**

**dans le secteur résidentiel  
(rue Henri Farman)**



**Le parcours emprunte des voies de circulation à contre sens.  
Toute reconnaissance s'effectue sous votre entière responsabilité.**

**Aucune reconnaissance sur le parcours ne sera autorisée pendant le déroulement d'une course en cours.**



La présentation de la licence fédérale des athlètes n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins, elle doit pouvoir être présentée en cas de requête.

Les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre d'une même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

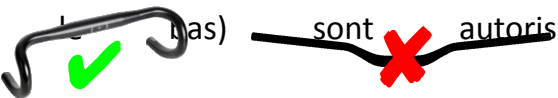
- Les couleurs portées lors des championnats de France seront toujours celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon dans lequel l'athlète est licencié à la date de l'épreuve considérée.
- 2 tatoos seront à apposer : 1 sur le côté du bras gauche et 1 sur l'avant de la cuisse gauche.
- Le port du dossard est obligatoire en vélo et en course à pied.  
Les dossards :
  - ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés,
  - doivent être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou sur une ceinture placée au plus bas au niveau de la taille,
  - sont portés obligatoirement dans le dos sur la partie Cyclisme et sur le ventre sur la partie Course à Pied.
- Une étiquette autocollante (fournie par la FFTRI) sera apposée sur le devant du casque.
- Une étiquette double numérotation (fournie par la FFTRI) sera apposée sur le vélo, au niveau de la tige de selle.

Les tatouages devront être parfaitement identifiables  
de face et à l'horizontal.

- bras gauche,
- cuisse gauche.



### Contrôle des vélos :

- tous les dispositifs doivent être identifiables et disponibles commercialement sans modification du produit initial ;
- seuls les guidons traditionnels (courbés vers le bas) sont autorisés ;  
les extrémités du guidon doivent impérativement être obturées ;  

- toute extension ou reconfiguration des poignées permettant un usage alternatif est strictement interdite ;
- l'utilisation d'un système combiné de commandes permettant un usage alternatif est strictement interdite ;
- les roues doivent compter au moins 20 rayons, à l'exception des roues homologuées par l'UCI ;

<https://wheellist.info/index.php>

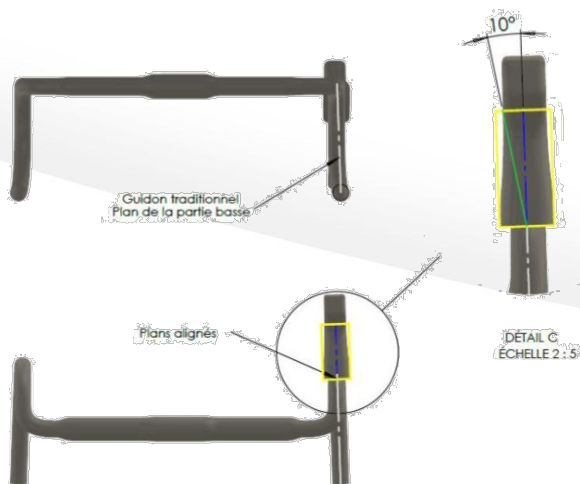
**nous vous invitons à vérifier la conformité de vos roues avant de présenter votre vélo au check-in ;**

- les roues seront de diamètres identiques ;
- les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits .
- les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits.

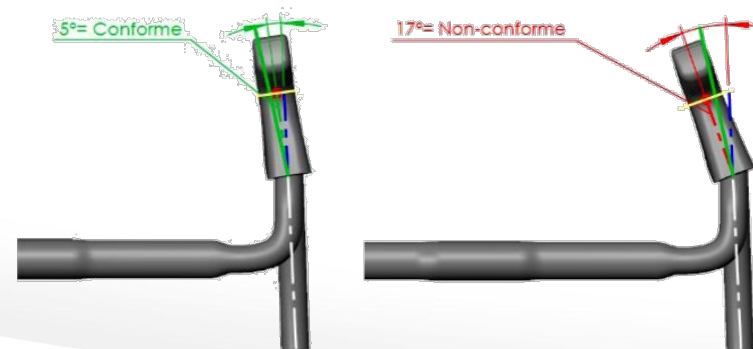
- Les commandes de frein installées sur ce type de guidon doivent comporter deux poignées munies de leviers. Il doit être possible d'actionner les freins de manière sûre, en tirant sur les leviers avec les mains positionnées sur les poignées, conformément à l'inclinaison maximale autorisée de  $10^\circ$ , telle que décrite dans le Guide de clarification du Règlement Technique de l'UCI (cf. photo);



## Mesure de l'inclinaison maximale autorisée ( $10^\circ$ )



## Exemples d'inclinaisons conformes et non conformes

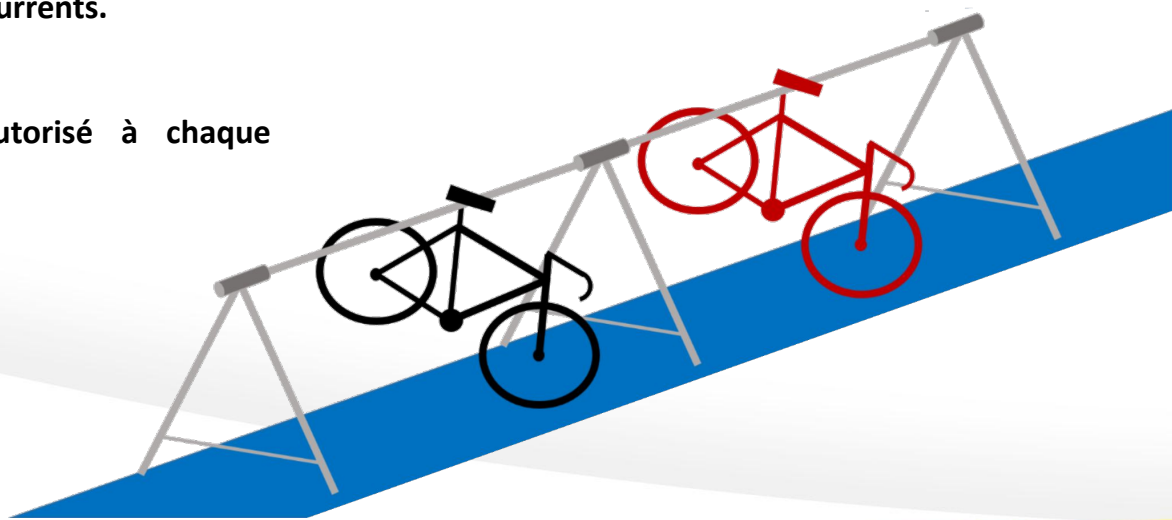


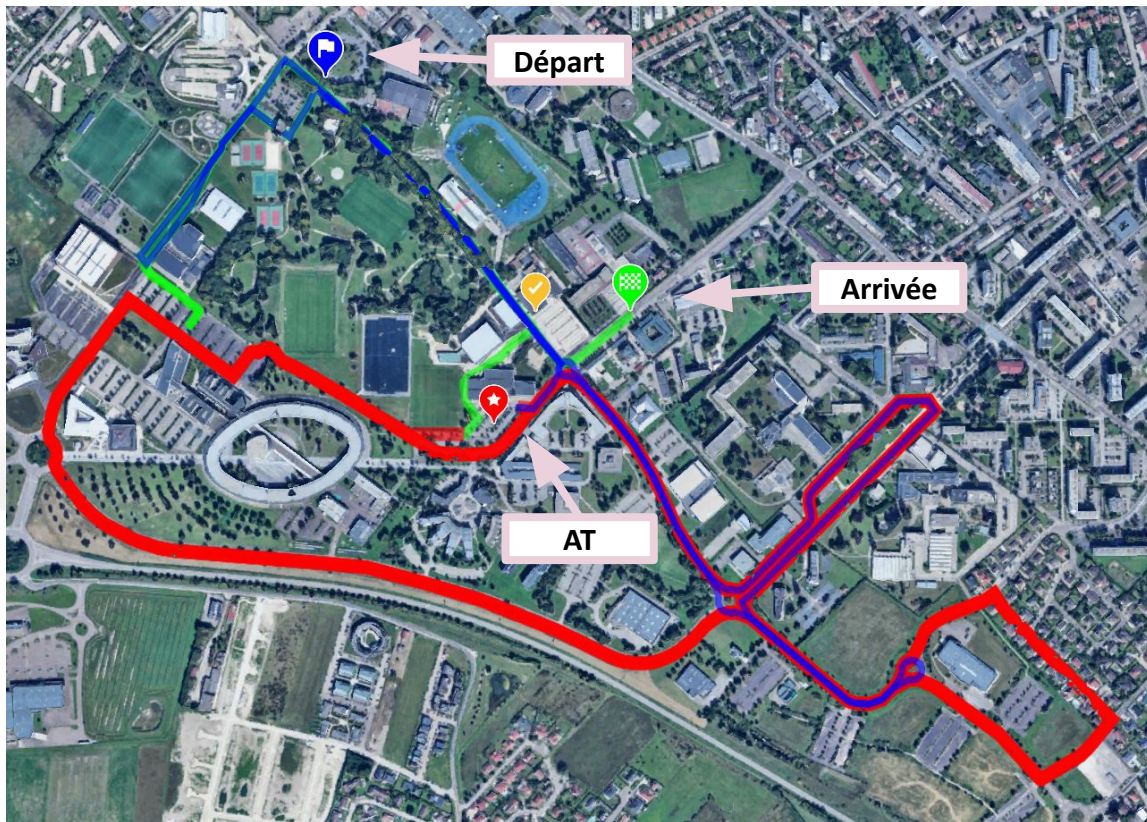
## ACCÈS À L'AIRE DE TRANSITION PLACEMENT DU MATÉRIEL

Lors de l'installation, l'accrochage des vélos se fait obligatoirement par la selle, guidon du côté de l'allée centrale de la transition.

Les affaires de l'athlète doivent être contenues dans la zone identifiée et ne pas gêner les autres concurrents.  
(limite de zone = moquette)

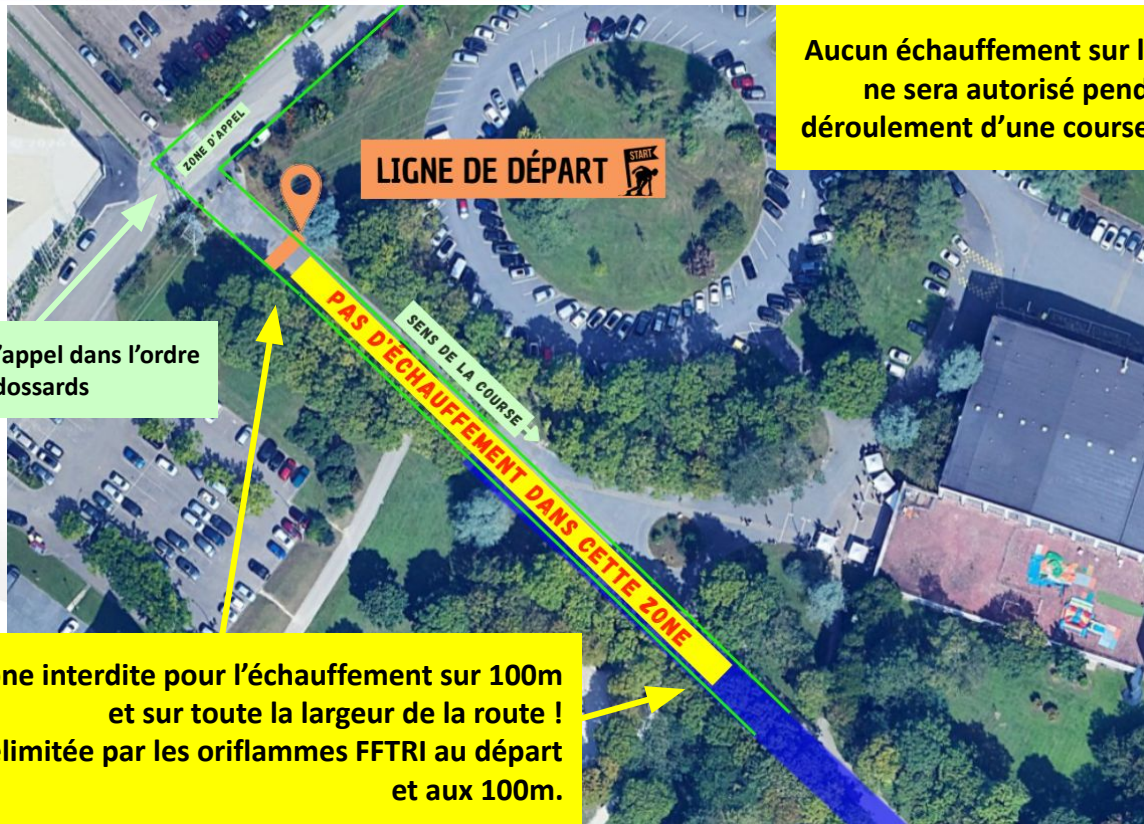
Seul le matériel de course sera autorisé à chaque emplacement.





- CàP-1 = 5 km
- Vélo = 19,5 km (4 tours)
- CàP-2 = 2,5 km

# ÉCHAUFFEMENT INTERDIT DEVANT LA LIGNE DE DÉPART



Présentez-vous à la zone d'appel dans l'ordre des numéros de dossards

Aucun échauffement sur le parcours ne sera autorisé pendant le déroulement d'une course en cours !

Zone interdite pour l'échauffement sur 100m et sur toute la largeur de la route !  
Zone délimitée par les oriflammes FFTRI au départ et aux 100m.



**5 km**

(1 boucle)

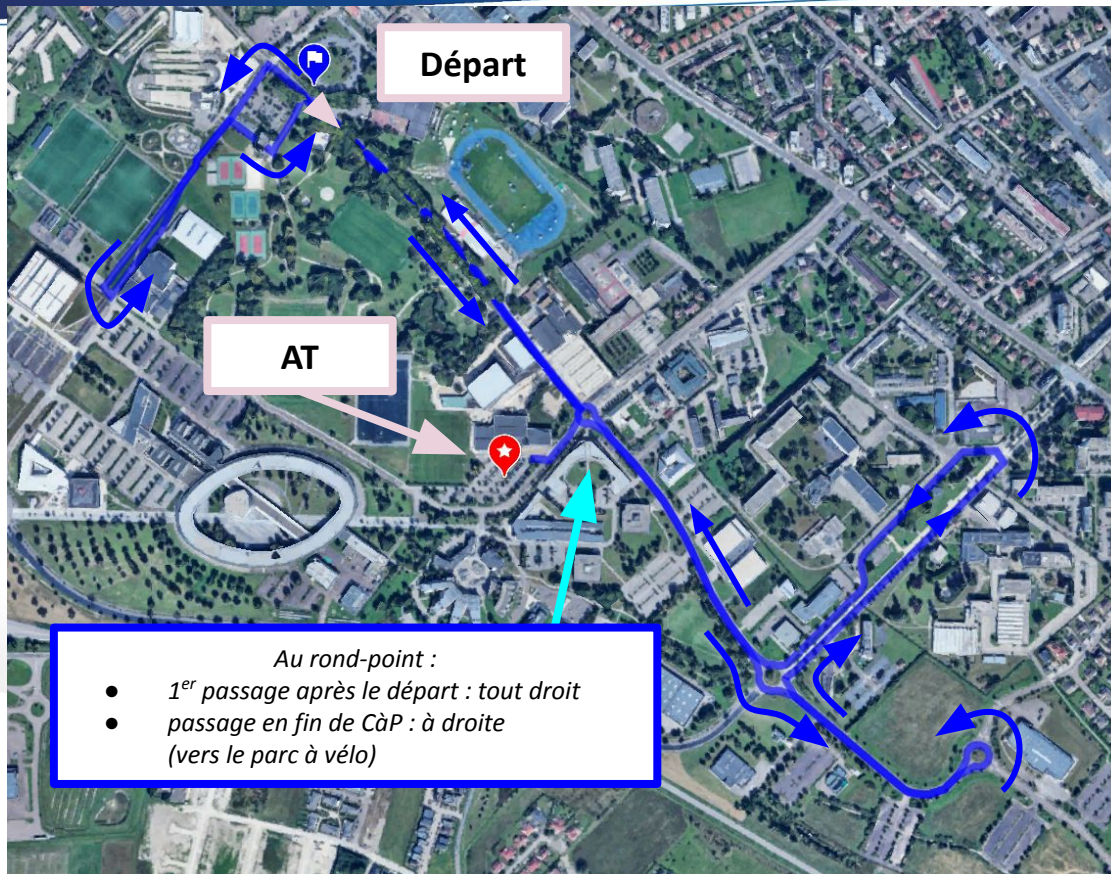
[Trace OpenRunner](#)



[Reco en vidéo](#)



**Tenir sa droite durant  
tout le parcours de CàP-1**



- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre.
- L'athlète ne peut être ni accompagné, ni aidé par une personne extérieure à la course.
- L'abandon de matériel est strictement interdit.
- L'utilisation de tout matériel audio est interdite.
- **Aucun échauffement sur le parcours ne sera autorisé pendant la course en cours !**



## TRANSITION 1 COURSE À PIED > CYCLISME

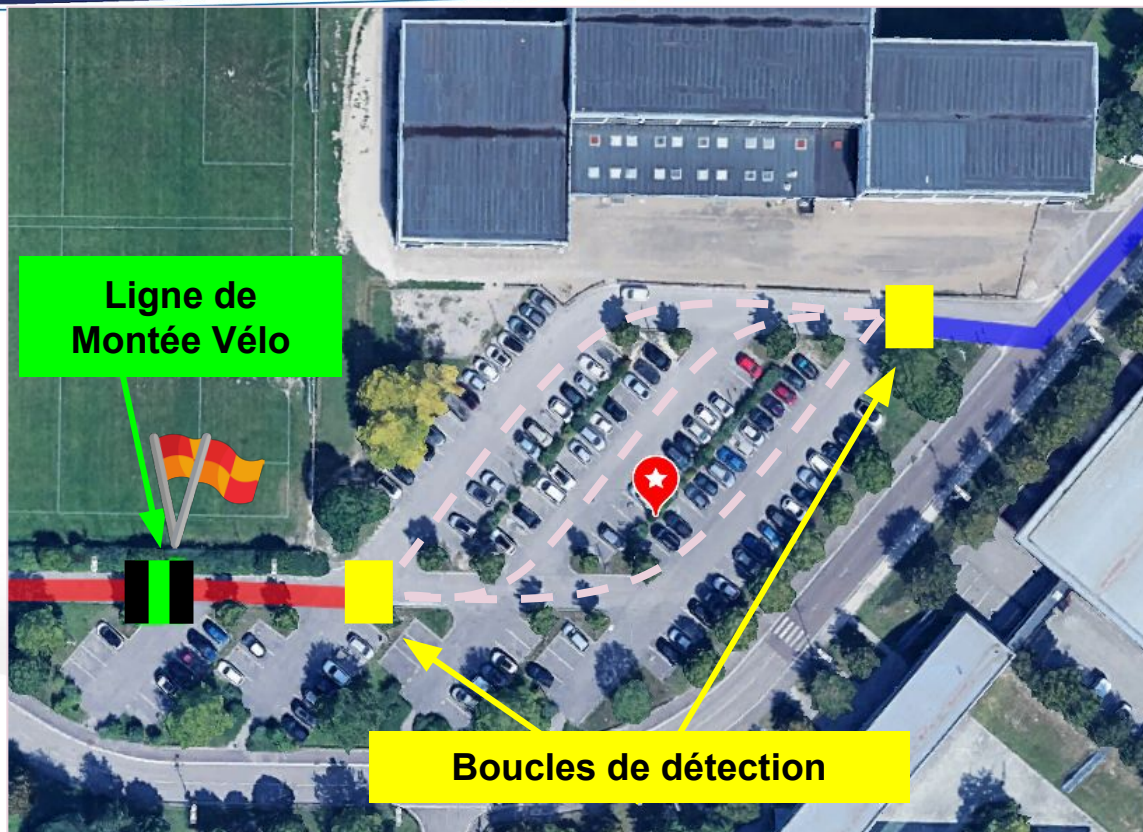


Après la transition,  
pousser le vélo et respecter  
1 pied au sol APRÈS  
la Ligne de Montée Vélo  
(tapis noir avec 1 bande VERTE)

Attention à ne PAS monter au  
niveau de la boucle de détection  
située juste avant !

■ CàP-1

■ Vélo



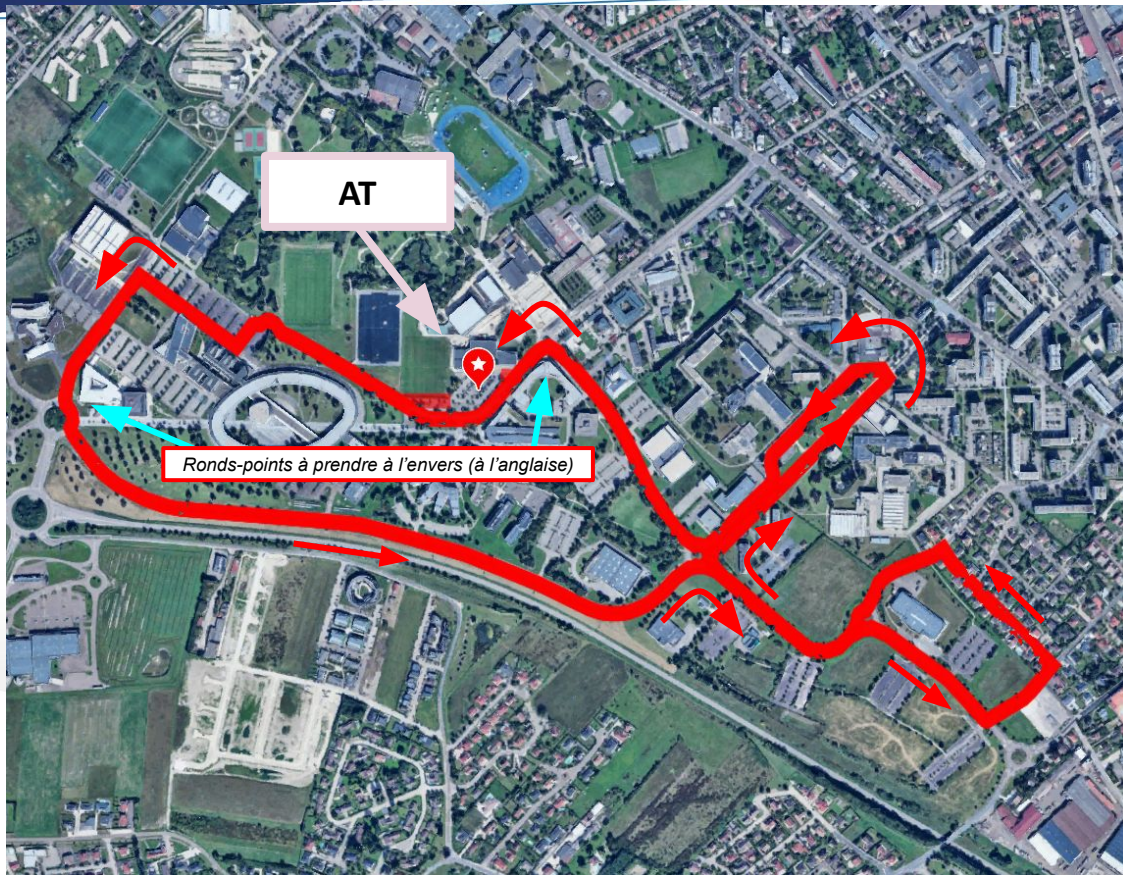


19,5 km

(4 boucles)

[Trace OpenRunner](#) 

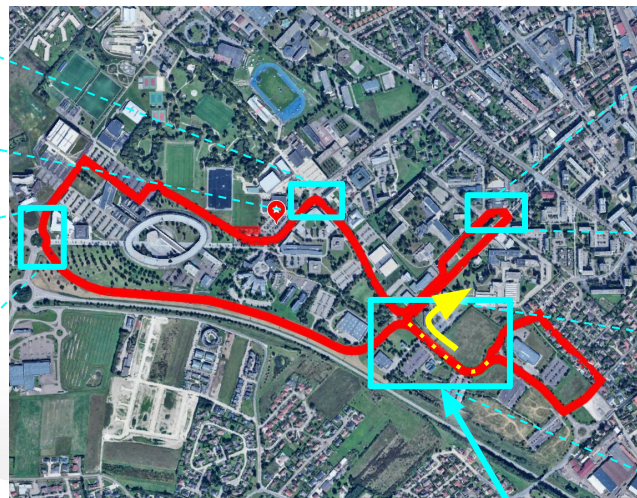
[Reco en vidéo](#) 



# PARTIE CYCLISME POINTS DE VIGILANCE !



**Ronds-points à prendre à l'envers  
(par la gauche, à l'anglaise)**

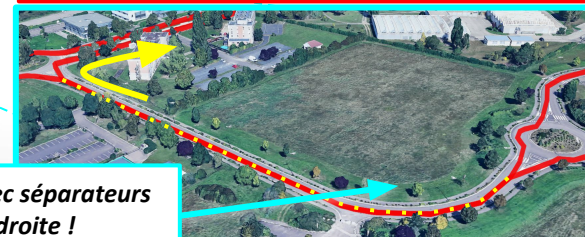


**Séparation de voie de bus.  
Attention à la bordure !**



**Présence de plaques d'égoûts.  
Attention à la différence de niveau !**

**Sortie de rond-point serrée à 90° !  
Bien ralentir !**

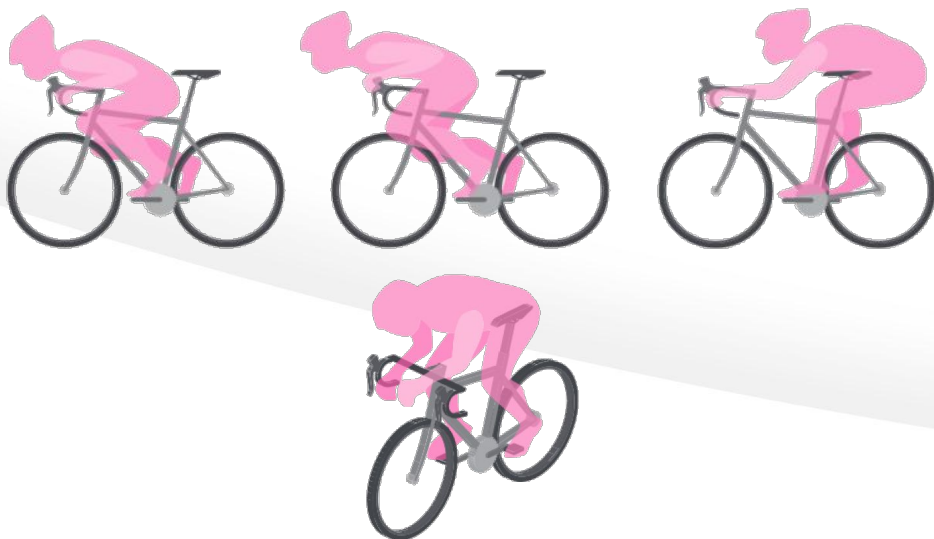


**Section en Aller / Retour, avec séparateurs  
de voie. Bien tenir sa droite !**

### Position sur le vélo

La position de course autorise uniquement les points d'appui suivants : les pieds sur les pédales, les mains sur le guidon et les fesses sur la selle (cf. positions ci-dessous).

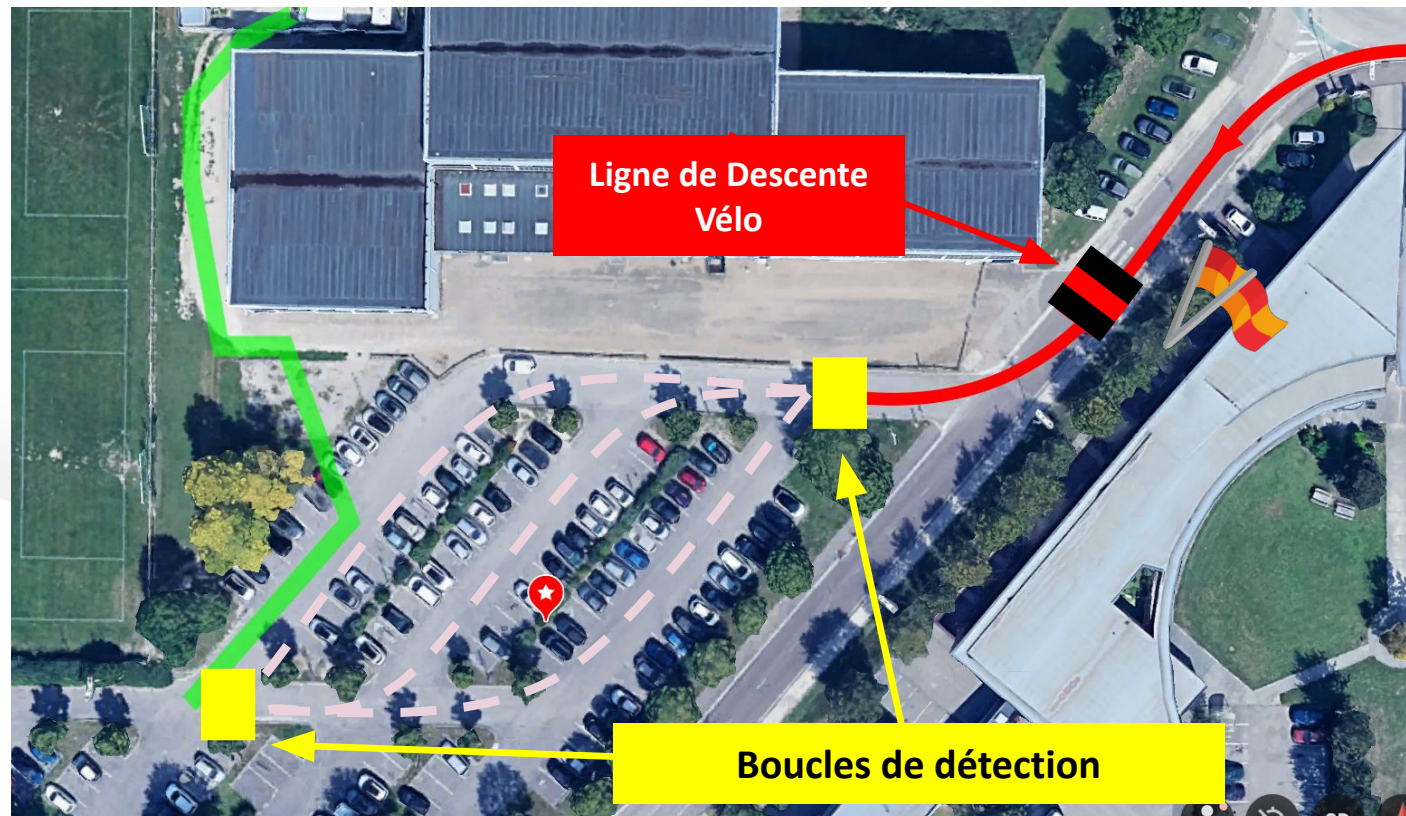
#### Positions interdites



#### Positions autorisées



## TRANSITION 2 CYCLISME > COURSE À PIED 2



Descendre de vélo :  
1 pied au sol AVANT  
la Ligne de  
Descente Vélo  
(tapis noir avec 1  
bande ROUGE)

■ Vélo

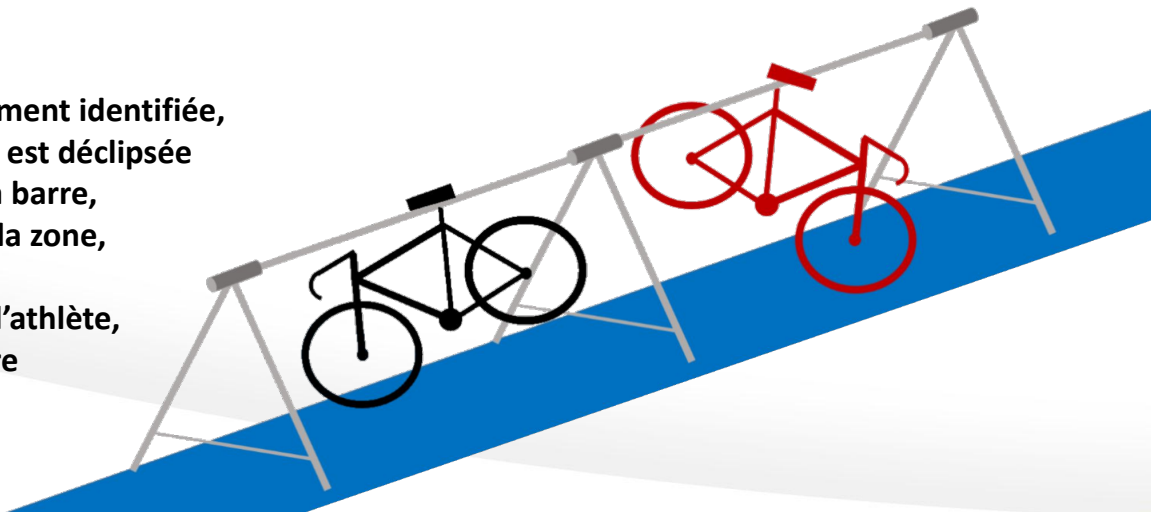
■ CàP-2

Lors de la T2, le vélo doit être accroché par la **SELLE**, peu importe le **SENS**, à l'emplacement identifié de l'athlète.

Les affaires de l'athlète doivent être contenues dans la zone identifiée et ne pas gêner la course des autres concurrents.  
(limite de zone = moquette)

Pénalité si :

- descente du vélo après la ligne clairement identifiée,
- le casque est enlevé ou si la jugulaire est déclipsée avant dépose complète du vélo sur la barre,
- le casque est jeté ou déposé hors de la zone,
- le vélo est posé au sol,
- le vélo n'est pas à l'emplacement de l'athlète,
- le vélo gêne l'emplacement d'un autre concurrent,
- toute affaire hors zone.





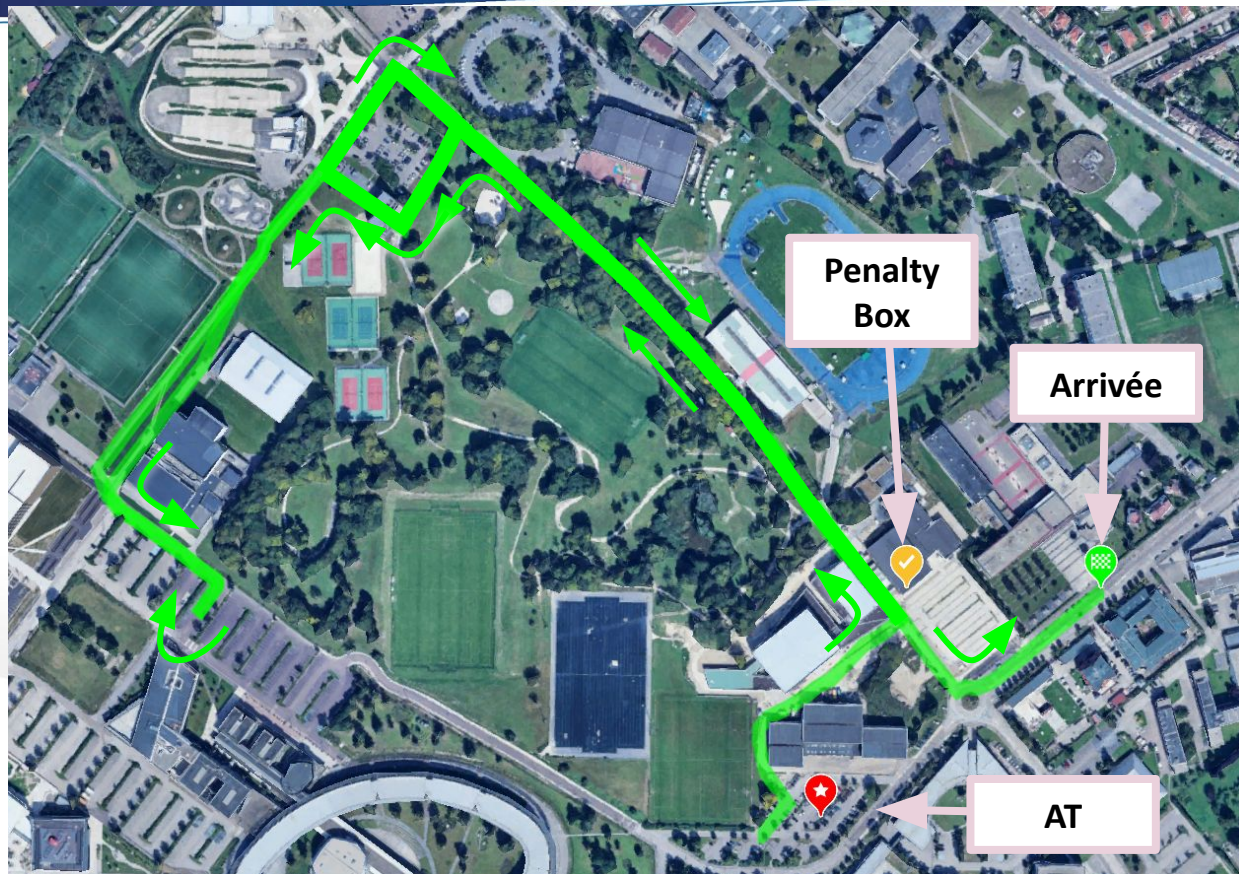
**2,5 km**

(1 boucle)

[Trace OpenRunner](#) 

[Reco en vidéo](#) 

**Tenir sa GAUCHE** durant  
tout le parcours de CàP-2



### Modalités d'application

Toutes les fautes (hors disqualification) commises entre le départ effectif et la fin de la deuxième transition donnent lieu à une pénalité de temps, à effectuer dans une zone dédiée appelée « Penalty Box », située dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

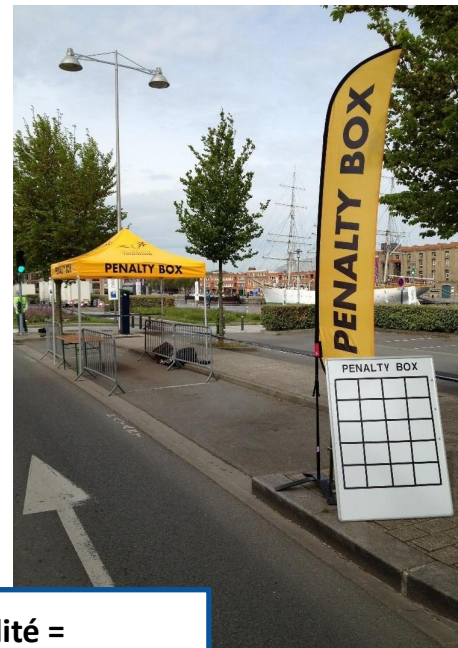
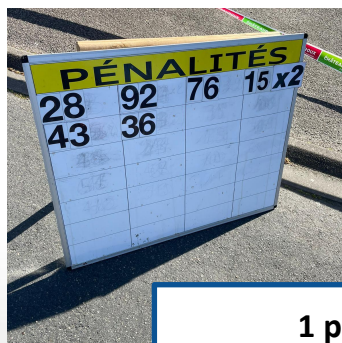
### Procédure

1. Affichage du numéro de l'athlète sur un panneau situé avant la Penalty Box
2. L'athlète sanctionné se présentera **de sa propre initiative** dans la Penalty Box.
3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la Penalty Box et se termine lorsque **l'officiel dit « Go »**.

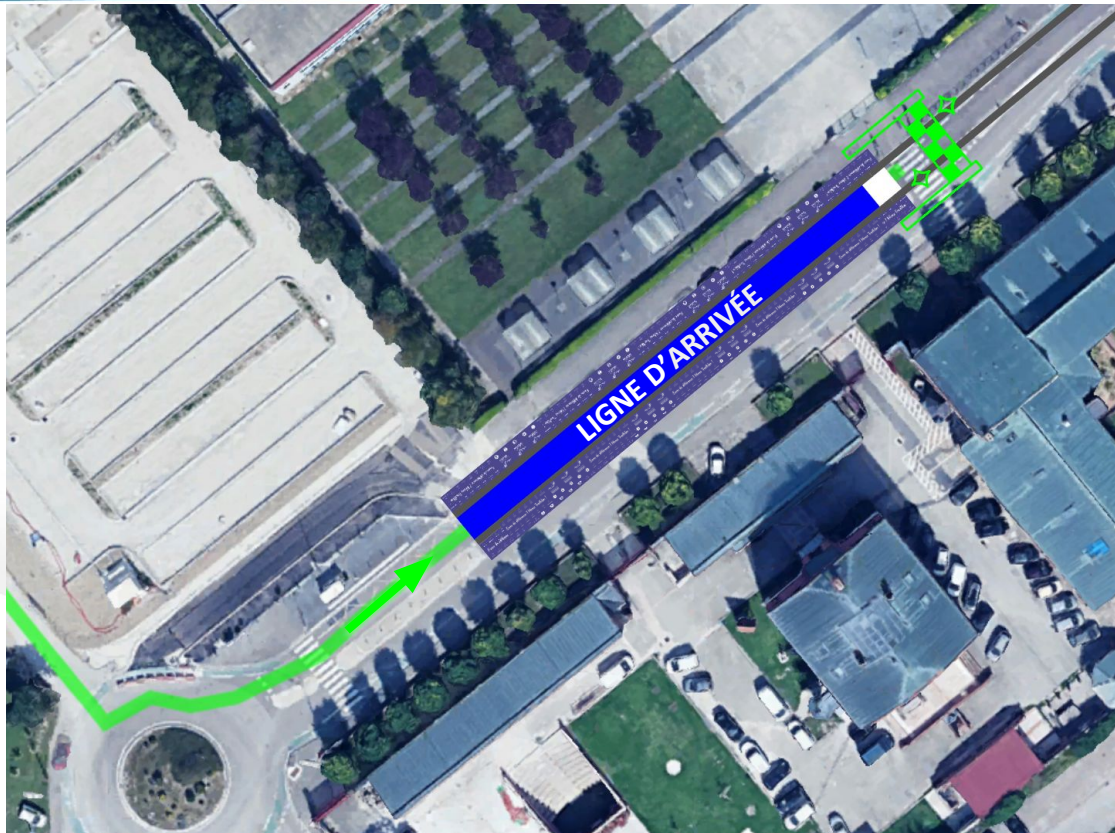
**Il est de la responsabilité de l'athlète** de s'arrêter à la Penalty Box, sous peine de disqualification automatique lors de la validation des résultats.

### Exemple d'affichage de pénalités :

**1 pénalité pour les dossards 28, 92, 76, 43 et 36.**  
**2 pénalités pour le dossard 15.**



**1 pénalité =  
Distance S → 10 secondes**



- Dans le cas de l'utilisation d'une trifonction avec fermeture à l'avant, elle devra être totalement refermée à 100 mètres de l'arrivée.
- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.
- Le pointage manuel des officiels prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint.
- Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'arbitrage afin de confirmer sa numérotation.

Il est de la responsabilité des athlètes de s'assurer d'être présents au plus tard **5 minutes avant** la remise des prix de leur course.

En plus du classement "Toutes catégories" délivrant les titres de Champion.ne de France Individuel homme et femme, est défini un classement par groupe d'âge et par sexe, délivrant les titres de Champion.ne.s de France Individuel concernés.

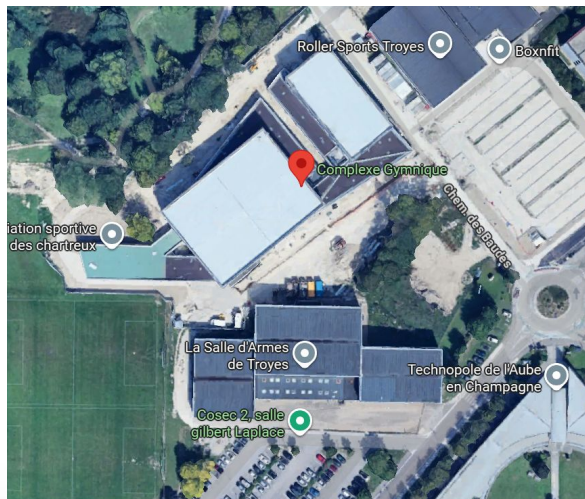
Un même athlète peut se voir attribuer le titre "Toutes catégories" et le titre de sa catégorie d'âge.

Un athlète doit porter la tenue de son **club** pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire (sauf licence individuelle). La tenue de course et la tenue protocolaire peuvent être différentes.

Les champions de France sont tenus de revêtir le maillot de Champion de France sur le podium protocolaire, lorsque ce dernier leur est distribué.

**Aucun accompagnement n'est possible sur le podium !**

S'il est diligencé par les autorités compétentes, le contrôle se déroulera :



[Complexe Gymnique  
Parc Henri Terré  
10000 Troyes](#) 

## Modalités administratives :

- se munir d'une pièce d'identité et être accompagné de son chaperon ;
- les athlètes « mineurs » doivent être accompagnés d'un adulte.

## Partenaires fédéraux :



## Partenaires de l'organisation :

